



AVIS DE PROMULGATION

Avis public est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford tenue le 7 novembre 2023, le règlement suivant a été adopté :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 688-09-02
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 688-09-1 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION
D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

Ledit règlement est disponible à l'Hôtel de ville au, 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web, soit le ville.bedford.qc.ca, rubrique Citoyens/Règlement municipaux.

Ce règlement entre en vigueur conformément à compter du 1^{er} janvier 2024.

Donné à Bedford, ce 5 décembre 2023.

M^{re} Catherine Nadeau, OMA
Directrice générale adjointe et greffière